

→ Le personnel infirmier

■ Description

Le personnel infirmier est le référent santé de l'établissement d'enseignement tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès du chef d'établissement.

Il participe à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique. Il concourt à cet objectif par la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, notamment en travaillant en cohérence avec les enseignements dispensés ayant rapport à la santé, à la citoyenneté mais aussi en faisant prendre en compte les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité en fonction des risques spécifiques de chaque établissement.

L'infirmier(ère) assiste de droit aux séances de la commission d'hygiène et sécurité en qualité d'expert.

L'infirmier(ère) participe, dans le cadre de ses compétences, à la mise en place d'actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie et plus particulièrement sur :

- les locaux scolaires et notamment les ateliers (travaux règlementés, bruit, atmosphère, éclairage, etc.) où des recherches ergonomiques peuvent être entreprises,
- les installations sportives : choix des matériaux et équipements adaptés aux activités,
- les internats,
- les installations sanitaires,
- la restauration collective.

■ Questions réponses

L'infirmier(ère) peut-il (elle) participer à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ?

Oui, de par sa fonction et ses missions, c'est une ressource pour l'élaboration du DUERP.

Puis-je aller voir le personnel infirmier de mon établissement pour lui faire part de mon mal être au travail ?

Oui, après une écoute attentive, il vous orientera vers le service de prévention du personnel de l'Éducation nationale.

→ Le personnel infirmier



LE COIN DE LA RÉGLEMENTATION

- Circulaire n°2015-117 du 10 novembre 2015 relative à la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves.
- Circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers(ères) de l'Éducation nationale.



LIENS UTILES

- [Protocole national sur l'organisation des soins et urgences dans les écoles et EPLE](#)